

CEE a mis fin aux subventions aux produits laitiers. Étant donné que le Mexique, cette année, a tout autant besoin de blé que de lait en poudre, nous avons proposé qu'il achète ces deux produits au Canada. Le 6 avril, nous en avons informé la Commission canadienne du lait.

Nous avons de bonnes raisons de penser que le Mexique était prêt à payer la tonne de lait en poudre au moins 200 dollars de plus que le prix de février établi par la Commission canadienne du lait, mais qu'il paierait la tonne de blé de 12 à 17 dollars de moins que le blé le moins cher du Canada.

En d'autres termes, il était prêt à payer \$200 de plus pour le lait en poudre mais de \$12 à \$17 de moins pour le blé. Le mémoire continue:

En notre qualité de société commerciale indépendante, nous avons pensé que cela nécessitait un arrangement combiné, afin que le Mexique achète les deux produits au Canada—au moins dix fois plus de blé—pour le bien du pays tout entier. Mais la Commission canadienne du lait ne vend que par l'intermédiaire de ses propres agents. La CCL a donc vendu le lait en poudre en dessous du prix que les Mexicains étaient prêts à payer, et sans vendre une seule once de blé.

Le président de la CCL était certainement très content de lui car, non pas grâce à lui mais à cause de l'évolution des prix mondiaux, il a obtenu un prix plus élevé que celui de l'année dernière, même si ce prix est inférieur à celui que le Mexique a déjà payé à la France au cours de la semaine du 29 mars, et même s'il n'achète pas de blé.

C'est là un exemple remarquable de la manière dont fonctionne l'entreprise d'État. En même temps, elle force les entreprises privées à disparaître, en les empêchant de participer aux ventes importantes.

A la fin, la Commission canadienne du lait n'a pas négocié et elle a vendu le lait en poudre à un prix inférieur à celui qu'elle aurait pu obtenir. Elle n'a pas tenté d'entrer en contact avec l'autre organisme de vente, la Commission du blé, afin d'en arriver, par exemple, à un arrangement qui aurait permis aux deux organismes d'obtenir un rendement équitable. M. Schäfer a pourvu sa déposition ainsi:

Si j'étais à votre place, je proposerais de retirer à la CCL son pouvoir relatif aux ventes d'exportation.

Les offices, les conseils gouvernementaux, et les commissions devraient s'occuper des règlements du marché, des accords pour le transport des marchandises, et des paperasseries, mais toutes les ventes devraient rester du domaine de l'entreprise privée; et non pas le contraire. Ce sont les entreprises privées et non les représentants du gouvernement qui doivent négocier les ventes. Si on lui donne des accords tout préparés, le secteur privé ne peut pas être sain, vigoureux ni agressif, c'est un des problèmes que nous avons avec nos ventes de céréales.

Il ne s'agit pas d'un exemple isolé. Nous avons passé des années à essayer de faire œuvre de pionnier pour promouvoir la vente de lait en poudre à l'organisme d'achat du gouvernement mexicain, CONASUPO. En 1968, il nous a invité à répondre à son offre d'achat pour 55 millions de livres de lait en poudre.

La Commission canadienne du lait a refusé de nous entendre, parce qu'elle voulait faire l'offre elle-même. La CCL a refusé même après que nous ayons reçu un second télégramme nous demandant de participer à cet offre d'achat. La CCL n'a pas réussi à conclure l'affaire pour le Canada—ce sont les États-Unis qui en ont profité. La CCL a finalement dû vendre le surplus de lait en poudre presque la moitié moins cher que le Mexique aurait payé, comme nous l'avions dit!

Ici encore la CCL a vendu le produit la moitié du prix que les Mexicains consentaient à payer.

L'année suivante, lorsqu'on a finalement pu participer à cet offre d'achat, nous avons conclu l'affaire pour le Canada!

Croyez-vous que cette entreprise d'État a été capable de nous dire quelle marchandise correspondait aux besoins de l'acheteur, selon ses inventaires! Non, messieurs. Il nous a fallu envoyer nos propres démarcheurs dans plus de 10 (dix) différents entrepôts, qu'ils choisissent des sacs de différents lots, et qu'ils les ouvrent, pour trouver les catégories que voulaient les acheteurs, ce qui a constitué une dépense inutile et considérable.

Imaginez une société privée qui veut avoir un contrat avec l'un des plus gros acheteurs mondiaux, et qui ne saurait pas où se trouve la marchandise que l'acheteur demande, dans son inventaire!

Au cours d'une année, la CCL n'a donc pas permis à une société privée de conclure le contrat et, l'année suivante, lorsque la société privée a réussi à obtenir la commande, la CCL ne savait même pas où trouver les types particuliers de produits que les Mexicains avaient demandés. Voilà un exemple typique de la façon dont on essaie de vendre nos produits agricoles à l'étranger. On ne saurait nier les faits que je viens d'exposer. Le ministre pourra vérifier ces détails en s'adressant à la maison George R. Schäfer, de Montréal. Il pourra se rendre compte par lui-même de l'inefficacité de nos entreprises d'État dans ce domaine, et surtout de celle de nos offices de vente à l'étranger. On ne fait rien pour coordonner les initiatives dans ce domaine.

• (4.20 p.m.)

J'estime donc que nous devons exercer la plus extrême prudence quand il s'agit de placer trois nouvelles sortes de grains sous la compétence de la Commission du blé. Du moins ne devrions-nous pas le faire avant que la Commission ne soit passée experte dans la vente des produits qui lui sont actuellement confiés. Le gouvernement essaie à l'heure actuelle d'imposer un trop grand nombre de ses projets aux producteurs. Prenons le bill C-176, par exemple. Quand nous parcourions le pays pour entendre les témoignages des groupements et des particuliers intéressés, nous avons eu du mal à découvrir qui au juste avait demandé ce genre de mesure. Certes, il y avait des gens qui la désiraient. Les éleveurs de volailles, par exemple, ne faisaient aucune réserve. Ceux qui la voulaient auraient pu et auraient dû obtenir cette mesure législative, si le gouvernement avait jugé à propos de soustraire à son application ceux qui ne veulent pas y être soumis. Nous ne devrions pas essayer d'imposer aux producteurs une situation à laquelle ils s'opposent absolument.

A mon avis, si on fait relever ces grains de la Commission du blé, le gouvernement s'immiscera de plus en plus dans le domaine de l'agriculture. Au cours du débat de la semaine dernière sur la stabilisation du produit de la vente, nous avons eu de nombreuses preuves que le gouvernement réglemente de plus en plus l'agriculture, mais l'appuie de moins en moins financièrement. Autrement dit, il veut contrôler l'agriculture encore davantage, mais il lui retire son appui financier.

A mon sens, le ministre ne peut nier qu'en instaurant le programme de stabilisation, en abrogeant la loi sur les réserves provisoires de blé, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et d'autres mesures, et en s'abstenant de combler les déficits des comptes de livraison en commun, évidemment, le gouvernement retire son appui financier et accroît son contrôle par voie de réglementation. A la longue, le secteur agricole du pays passera sous la tutelle du gouvernement. Nous reviendrons à un système féodal où les agriculteurs sont les serfs de l'État.

Nous avons maints exemples d'une telle situation dans divers pays socialistes qui ont complètement étatisé leur industrie et leur agriculture. Il y est bientôt devenu évident que les travailleurs, lorsqu'ils travaillent pour l'État, ne travaillent pas de la même façon que pour eux-mêmes. Citons notamment la Russie, où les paysans,